

Pôle foncier forestier

Mont-de-Marsan, le 10 janvier 2024

Affaire suivie par : Eric BAYSSIE
Technicien forestier
Tél : 05 58 51 30 61
Mél : ddtm-snf-pff@landes.gouv.fr

Objet : Mise en œuvre de l'article L.123-19 du code de l'environnement
Participation du public

Motivation de la décision 3/3

La participation du public a été faible. La personne ayant émis des observations a donné un avis favorable au projet.

Les observations du public n'apportent pas d'éléments justifiant la nécessité de conserver les bois sur l'emprise du projet au titre de l'un des neuf motifs mentionnés à l'article L.341-5 du code forestier.

Aussi, en application du code forestier le défrichement sur les parcelles suivantes :

- section AB n° 415 et 507

pour une surface totale de 3ha 21a 09ca sur la commune de VIELLE-SAINT-GIRONS dans le cadre d'un projet de construction d'un lotissement est autorisé sous condition :

- de l'exécution de travaux de boisement sur des terrains non affectés à la production forestière. Afin de compenser ce défrichement, un boisement compensateur sur d'autres terrains (landes non boisées, anciens dégâts tempête 1999, coupes rases de plus de 20 ans...) devra être réalisé pour une surface correspondant :

à deux fois la surface à défricher pour la surface demandée au défrichement,

soit 3ha 21a 09ca x 2 : 6ha 42a 18ca.

Ou

- Le versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois d'une indemnité d'un montant équivalent aux travaux de boisement compensateur et de mise à disposition du foncier en résineux et en feuillus (essences défrichées) soit :

$(3\ 700\text{€} \times 2\text{ha}\ 81\text{a}\ 74\text{ca} \times 2) + (5\ 500\ \text{€} \times 0\text{ha}\ 39\text{a}\ 35\text{ca} \times 2) = 25\ 177,26\ \text{€}.$

Et

- La réalisation des travaux de défrichage entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars, en dehors des périodes de reproduction de la faune et dans le respect de la réglementation relative aux espèces protégées et/ou de leurs habitats.

Pour la directrice et par délégation,
Le chef de service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Guillemotonia', with a stylized flourish at the end.

Bernard GUILLEMOTONIA